de la Nouvelle-Écosse de 1827 à 1837; ils avaient alors pour la plupart perdu les traces de la foi catholique, et probablement de leur langue maternelle, mais ils avaient conservé la tradition et l'amour de leur origine. Ils se réclamèrent de leur qualité de Français, et se firent inscrire comme tels sur les registres du recensement en 1871. Ils en agirent ainsi par leur propre spontanéité, car personne dans cette contrée ne s'intéressait à leurs vieilles traditions, et dans tout le reste de la Nouvelle-Écosse, personne, même les autres Acadiens, ne soupçonnait leur histoire ni même leur existence.

En 1871, ils étaient 3.000; en 1881 leur déclaration s'élève à 3.664, ce qui nous montre combien ces déclarations étaient tout à fait spontanées; à chaque recensement, en effet, l'accroissement de leur nombre est supérieur à celui de l'accroissement naturel. Pourquoi? parce qu'à chaque recensement, de nouvelles familles viennent se joindre aux autres, après s'être tenues à l'écart au premier abord.

Peut-être en 1891 en aurait-on trouvé plus de 4.000, si Johnson le statisticien n'y eût mis bon ordre : dans son recensement, les trois comtés de Shelburne, Queen's et Lunembourg, ne contiennent que 45 Acadiens, et dans le sud-ouest du comté d'Halifax il en désigne 5. Voici donc que 4 districts : Halifax-ouest, Lunembourg, Queen's et Shelburne, qui comptaient ensemble, en 1881, un total de 4.000 Acadiens environ, n'en contiennent plus aujourd'hui que 50, du moins sur le papier. On a donc supprimé dans ce seul coin de la Nouvelle-Écosse 4.000 Acadiens, c'est-à-dire près de la moitié du déficit que présente le Census de 1891 sur celui de 1881.

Certes ce groupe acadien qui existe dans le sud-est de la province, présente une situation tellement singulière, que l'agent du recensement peut y trouver une excuse, une explication très légitime; cependant pour avoir perdu, par la fatalité des circonstances, leurs croyances religieuses et leur langue originelle, ces réfugiés de la côte de l'Est n'en sont pas moins d'origine acadienne et française; c'est un fait historique qu'ils reconnaissent et dont eux-mêmes ont réclamé la constatation. Le moins que l'on eut dû faire, eût été de consacrer ce fait historique, en insérant à la suite des deux comtés d'Halifax et de Lunembourg, une note de quelques lignes, mentionnant leur existence, leur progression, et le chiffre présent de leur population. La rédaction de cette note aurait été d'autant plus juste et d'autant plus